

DÉCISION DU MAIRE

D.M. N°2022-515

CONSULTATION POUR DES MISSIONS D'ÉTUDES DE CALIBRAGE ET DE MAITRISE D'OEUVRE, DANS LE CADRE DES OPÉRATIONS DE RHI-THIRORI

Le maire de la commune de Beaupréau-en-Mauges,

VU la délibération n°20-05-08 du 25 mai 2020 par laquelle le conseil municipal a donné des délégations de pouvoir au maire, et dans son alinéa n°4 «de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et dans la limite de 750 000 € HT euros par marché ou par accord-cadre » ;

La commune de Beaupréau-en-Mauges, en partenariat avec le Conseil Départemental, s'est engagée dans la mise en œuvre d'un programme de rénovation urbaine des « cœurs de bourgs. Son programme d'actions se décline selon les thématiques habitat, commerce et espaces publics. Concernant le volet habitat, la mise en œuvre du projet est conduite dans le cadre d'une OPAH-RU sur les dix centralités pour une durée de cinq ans, confiée à ALTER Public.

Considérant que la lutte contre l'habitat indigne constitue un enjeu de première importance à l'échelle de la commune et que l'étude pré-opérationnelle a permis de mettre en évidence la présence de logements très dégradés ;

Considérant que trois de ces immeubles, situés à Gesté, Villedieu-la-Blouère et au Pin-en-Mauges, nécessitent à ce jour la mise en œuvre de mesures contraignantes, liées à une intervention publique, avec une maîtrise foncière, un encadrement des travaux de réhabilitation/démolition, et une remise sur le marché des immeubles réhabilités ;

Dans ce cadre, la commune a donc pour objectif d'établir un diagnostic et de déterminer des scénarios de réhabilitation et/ou de démolition-curage. C'est pourquoi la commune souhaite engager une consultation afin de s'associer les compétences d'une équipe de maîtrise d'œuvre qui mènera les études, établira des scénarios et assurera la maîtrise d'œuvre pour les travaux sur ces trois immeubles ;

Considérant qu'il est nécessaire de lancer une consultation en procédure adaptée pour des missions d'études de calibrage et de maîtrise d'œuvre dans le cadre des opérations de RHI THIRORI, le montant de ces prestations étant estimé à 133 656.00€ HT ;

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} - De lancer une consultation en procédure adaptée pour des missions d'études de calibrage et de maîtrise d'œuvre dans le cadre des opérations de RHI THIRORI, le montant de ces prestations étant estimé à 133 656.00€ HT.

.../...

.../...

ARTICLE 2 - De signer le marché avec le prestataire qui sera choisi par la commission d'achat en procédure adaptée, les avenants ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

ARTICLE 3 - Monsieur le directeur général des services et Monsieur le receveur municipal sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du conseil municipal au cours de sa prochaine séance.

. Ampliation sera adressée à Monsieur le sous-préfet de CHOLET.

Fait à Beaupréau-en-Mauges le 7 décembre 2022

Franck AUBIN
Maire de Beaupréau-en-Mauges

